

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV

TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DÉCEMBRE 2024

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 DÉCEMBRE 2024

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2024, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 68.787.644, un actif net de D : 68.633.811 et un bénéfice de la période de D : 1.146.328.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » comprenant le bilan au 31 Décembre 2024, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes post Conclusion

- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- Nous attirons l'attention sur la note 6 des états financiers, qui décrit le traitement opéré au titre des obligations émises en 2016 par la société SERVICOM qui connaît des difficultés financières. La SICAV a procédé au reclassement de la totalité de l'encours de ces obligations qui s'élève à D : 200.000, parmi les créances d'exploitation. Aussi, elle a suspendu la constatation des intérêts et a enregistré une dépréciation intégrale du principal.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 24 Janvier 2025

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2024	31/12/2023
Portefeuille-titres	4	44 781 286	43 800 648
Obligations et valeurs assimilées		41 488 277	41 051 020
Titres OPCVM		3 293 009	2 749 628
Placements monétaires et disponibilités		23 988 646	17 777 538
Placements monétaires	5	20 931 119	12 974 901
Disponibilités		3 057 526	4 802 637
Créances d'exploitation	6	17 712	648 704
TOTAL ACTIF		68 787 644	62 226 890
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	148 726	141 767
Autres créditeurs divers	8	5 106	1 731 704
TOTAL PASSIF		153 832	1 873 471
ACTIF NET			
Capital	9	64 042 612	56 470 731
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieures		537	239
Sommes distribuables de l'exercice en cours		4 590 663	3 882 449
ACTIF NET		68 633 811	60 353 419
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		68 787 644	62 226 890

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2024</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2024</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2023</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2023</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	770 325	3 117 669	729 711	2 723 970
Revenus des obligations et valeurs assimilées		770 325	2 918 894	729 711	2 605 923
Revenus des titres OPCVM		-	198 775	-	118 047
Revenus des placements monétaires	11	231 562	859 211	229 418	695 113
Revenus des prises en pension		245 760	1 293 829	262 124	1 563 573
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 247 648	5 270 709	1 221 253	4 982 656
Charges de gestion des placements	12	(149 319)	(603 943)	(142 361)	(585 205)
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 098 329	4 666 766	1 078 892	4 397 451
Autres charges	13	(21 517)	(92 090)	(25 363)	(124 808)
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 076 812	4 574 676	1 053 529	4 272 643
Régularisation du résultat d'exploitation		(1 187 531)	15 986	(571 121)	(390 194)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		(110 719)	4 590 663	482 408	3 882 449
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 187 531	(15 986)	571 121	390 194
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		20 849	154 732	34 643	(51 644)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		48 667	(115 528)	35 675	167 951
RESULTAT DE LA PERIODE		1 146 328	4 613 880	1 123 847	4 388 950

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 01/10 au 31/12/2024</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2024</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2023</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2023</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	1 146 328	4 613 880	1 123 847	4 388 950
Résultat d'exploitation	1 076 812	4 574 676	1 053 529	4 272 643
Variation des plus (ou moins) values potentielles	20 849	154 732	34 643	(51 644)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de t	48 667	(115 528)	35 675	167 951
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(5 036 194)	-	(2 400 272)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(23 424 960)	8 702 707	(10 643 682)	(4 628 350)
Souscriptions				
- Capital	62 596 960	256 086 820	37 898 062	301 820 953
- Régularisation des sommes non distribuables	20 323	(28 912)	27 490	(8 026)
- Régularisation des sommes distribuables	4 001 524	15 527 438	2 279 516	14 365 833
Rachats				
- Capital	(84 841 355)	(248 569 011)	(47 965 709)	(305 696 293)
- Régularisation des sommes non distribuables	(13 171)	43 780	(32 360)	(35 029)
- Régularisation des sommes distribuables	(5 189 242)	(14 357 409)	(2 850 680)	(15 075 788)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(22 278 632)	8 280 393	(9 519 835)	(2 639 672)
ACTIF NET				
En début de période	90 912 444	60 353 419	69 873 254	62 993 091
En fin de période	68 633 811	68 633 811	60 353 419	60 353 419
NOMBRE D'ACTIONS				
En début de période	838 514	549 111	647 134	586 843
En fin de période	622 213	622 213	549 111	549 111
VALEUR LIQUIDATIVE	110,306	110,306	109,911	109,911
TAUX DE RENDEMENT	1,74%	6,79%	1,79%	6,71%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 DECEMBRE 2024

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 mars 2002 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 25 Décembre 2001.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, FIDELITY OBLIGATIONS SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de FIDELITY OBLIGATIONS SICAV est confiée à la société d'intermédiation en Bourse MAC-SA, le dépositaire étant AMEN BANK.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2024, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent,

au 31 Décembre 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée

directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6- Opérations de pensions livrées

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2024 à D : 44.781.286 et se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif net
-	Obligations et valeurs assimilées		39 927 772	41 488 277	60,45%
	Obligation de sociétés		14 993 472	15 535 390	22,64%
TN0007780075	ABC TUNISIE 2020-1	196	12 255	12 546	0,02%
TN0003600582	ATB SUB 2009 B2	10 000	333 253	343 034	0,50%
TN0004700720	ATL 2017-2 C 7.95%	5 000	100 000	105 316	0,15%
TNA4HARL4UU5	BH BANK SUB 2021-02 D TMM+2.9	13 500	1 080 000	1 099 051	1,60%
TN0001901065	BH SUB 2018-1 CC 8%	10 000	1 000 000	1 044 888	1,52%
TN0001300607	BTE 2010 CB TF 5.85%	16 500	495 000	501 732	0,73%
TN0001300623	BTE 2011 B TF 6.25%	31 000	1 240 000	1 295 403	1,89%
TN0002601011	EO STB 2008/1	6 500	234 000	245 825	0,36%
TN0007310444	HL 2017-3 8.25% B TF	2 500	50 000	53 074	0,08%
TN0007310535	HL 2020-2 TF 10.6% 5 ANS	19 000	381 178	384 760	0,56%
TN77U54Q5NV3	HL 2022-1 ATF 9.6.% 5 ANS	2 690	159 786	170 131	0,25%
TNL7VQZVHR54	HL 2023-1 A TF 10.75% 5 ANS	20 000	1 600 000	1 705 552	2,49%
TNAQSF8ZD1W1	HL 2024-1 A TF 10.70% 5 ANS	19 330	1 933 000	2 046 336	2,98%
TN0002601029	STB 2008/2	40 000	250 000	261 296	0,38%
TNR0O99VZUY8	TL 2022-02 TV TMM+2.75%	10 000	600 000	610 160	0,89%
TN0003900263	UIB 2011/1 TF 6.3% B	15 000	525 000	534 276	0,78%
TNIPE0BZ0LR6	TLF 2024-02 TF10.5 % 5 ANS	50 000	5 000 000	5 122 010	7,46%
	Emprunts national		18 325 000	18 794 516	27,38%
TNIZ090I5G66	EMPNAT T-3 2022 -C TMM+2.40%	120 000	12 000 000	12 292 183	17,91%
TN0LAJZU8LX6	EMPNAT T-3 2023 -C TMM+1.95%	36 500	3 650 000	3 735 051	5,44%
TNVFSFLG1FH4	EMPNAT T-4 2022 -C TMM+2.25%	9 000	900 000	908 878	1,32%
TNVI299YK4C1	EMPNAT T-3 2023 -A TMM+1.7%	100 000	975 000	1 002 673	1,46%
TN85TI1TIY25	EMPNAT T-1 2024 -C TMM+1.95%	8 000	800 000	855 731	1,25%
	Bons du trésor assimilables		6 609 300	7 158 371	10,43%
TN0008000622	BTA 10 ANS 6.3% MARS 2026	2 000	1 910 800	2 068 051	3,01%
TN0008000606	BTA 12 ANS 6.7% AVRIL 2028	5 000	4 698 500	5 090 320	7,42%
	Titres OPCVM		2 999 217	3 293 009	4,80%
TNKJ23DMA3N1	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	8 450	926 883	1 056 994	1,54%
TNF4K5BAEMO1	FIDELITY SICAV PLUS	9 400	1 435 276	1 437 984	2,10%
TNOHKLD2UJQ7	FINA O SICAV	489	50 051	68 970	0,10%

TN0004200937	GO SICAV	2 923	300 087	432 487	0,63%
TN0003100617	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	1 366	144 605	148 395	0,22%
TN0003600418	SANADETT SICAV	1 297	142 315	148 180	0,22%
TOTAL			42 926 989	44 781 286	65,25%
Pourcentage par rapport au total actifs					65,10%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à D : 20.931.119 se détaillant comme suit :

Code ISIN			Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% actif net
	<u>Certificats de dépôt</u>		8 308 118	8 457 002	12,32%
TNAVD7RLR8R0	Certificat de dépôt BTL au 09/01/2025 (au taux de 10,49%)	10 jours	4 988 378	4 990 703	7,27%
TNOEYFG1TVJ3	Certificat de dépôt BNA au 13/02/2025 (au taux de 10,77%)	230 jours	3 319 740	3 466 299	5,05%
	<u>Comptes à terme</u>		5 750 000	6 132 072	8,93%
	Placement BT au 05/06/2025 (au TMM)	360 jours	240 000	248 607	0,36%
	Placement BTL au 10/02/2025 (au TMM)	360 jours	100 000	105 582	0,15%
	Placement BTL au 14/08/2025 (au TMM)	360 jours	260 000	266 148	0,39%
	Placement BTL au 17/11/2025 (au TMM)	361 jours	150 000	151 077	0,22%
	Placement BH au 20/02/2025 (au taux fixe 10,97%)	350 jours	5 000 000	5 360 658	7,81%
	<u>Créances sur opérations de pensions livrées</u>		5 999 168	6 342 045	9,24%
	Pension livrée BNA au 17/02/2025 (au taux de 9,76%)	300 jours	4 999 168	5 341 806	7,78%
	Pension livrée ATB au 06/01/2025 (au taux de 8,99%)	6 jours	1 000 000	1 000 240	1,46%
TOTAL			20 057 286	20 931 119	30,50%
Pourcentage par rapport au total des actifs					30,43%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à D : 17.712, contre un solde de D : 648.704, à la même date de l'exercice 2023 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des obligations et BTA	8 601	29 833
Intérêts à recevoir sur les dépôts à vue	1 600	6 001
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	1 985	-
Obligations SERVICOM échues non encore encaissées ⁽¹⁾	200 000	200 000
(Moins) Dépréciation Obligations SERVICOM ⁽¹⁾	(200 000)	(200 000)
Billet de trésorerie AETECH échu et non payé ⁽²⁾	1 400 000	1 400 000
Remboursement par MAC SA ⁽²⁾	(1 400 000)	(800 000)
Intérêts à recevoir sur billet de trésorerie AETECH ⁽²⁾	-	7 344
Autres débiteurs	5 526	5 526
Total	<u>17 712</u>	<u>648 704</u>

(1) L'assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations « SERVICOM 2016 » réunie le 1^{er} octobre 2019 a décidé la restructuration de l'emprunt obligataire en portant le taux de l'emprunt, selon la catégorie, de 8,2% à 11,6% et de TMM+3% à TMM+4,6% et la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de 2020.

Par ailleurs, l'émetteur s'est engagé d'une part à payer aux souscripteurs et au prorata de leurs souscriptions, la somme de 600 KDT représentant le remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1.442 KDT et d'affecter d'autre part un nantissement de premier rang au profit des souscripteurs, de sa participation dans les sociétés « SERVITRADE SA » et « SERVICOM INDUSTRIES SA », et ce, à concurrence respectivement de 13.333 actions et 6.667 actions pour la FIDELITY OBLIGATIONS SICAV.

Néanmoins, à la date prévu de remboursement partiel des intérêts échus soit le 12 décembre 2019, aucun montant n'a été réglé.

La FIDELITY OBLIGATIONS SICAV a reclassé la totalité de l'encours de ces obligations qui s'élève à 200 KDT, parmi les créances d'exploitation, et a suspendu la constatation des intérêts sur cette ligne.

Une dépréciation intégrale a été constatée en 2020.

(2) Billet de trésorerie émis par la société AETECH et échu le 10 juillet 2023. MAC SA a payé la SICAV l'intégralité du montant en deux tranches. La première tranche de 800 KDT, a été encaissée le 06 novembre 2023 ; et la deuxième tranche de 600 KDT, a été encaissée le 20 Juin 2024.

Les intérêts ont été décomptés sur le montant restant dû du billet de trésorerie et à partir de la date d'échéance de la première tranche soit le 10 juillet 2023, au taux nominal de 10% l'an.

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2024 à D : 148.726 , contre D : 141.767, à la même date de l'exercice 2023 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Rémunération du gestionnaire	148 726	141 767
Total	<u>148 726</u>	<u>141 767</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à D : 5.106, contre D : 1.731.704, au 31/12/2023 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Redevance du CMF	5 106	5 317
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	-	1 726 387
Total	<u>5 106</u>	<u>1 731 704</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier janvier au 31 décembre 2024, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2023

Montant	56 470 731
Nombre de titres	549 111
Nombre d'actionnaires	1 450

Souscriptions réalisées

Montant	256 086 820
Nombre de titres émis	2 490 148
Nombre d'actionnaires nouveaux	61

Rachats effectués

Montant	(248 569 011)
Nombre de titres rachetés	(2 417 046)
Nombre d'actionnaires sortants	(190)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	154 732
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(115 528)
Régularisation des sommes non distribuables	14 868

Capital au 31-12-2024

Montant	64 042 612
Nombre de titres	622 213
Nombre d'actionnaires	1 321

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier octobre au 31 décembre 2024 à D : 770.325, contre D : 729.711 pour la même période de l'exercice 2023 se détaillant ainsi :

	<i>Période du 01/10 au 31/12/2024</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2024</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2023</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2023</i>
<u>Revenus des obligations</u>	<u>295 679</u>	<u>1 043 424</u>	<u>342 446</u>	<u>1 122 775</u>
- Intérêts	295 679	1 043 424	342 446	1 122 775
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>474 646</u>	<u>1 875 470</u>	<u>387 265</u>	<u>1 483 148</u>
- Intérêts des BTA et emprunt national	474 646	1 875 470	387 265	1 483 148
<u>Revenus des titres OPCVM</u>	<u>=</u>	<u>198 775</u>	<u>=</u>	<u>118 047</u>
- Dividendes	-	198 775	-	118 047
TOTAL	770 325	3 117 669	729 711	2 723 970

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier octobre au 31 décembre 2024 à D : 231.562, contre D : 229.418 pour la même période de l'exercice 2023, se détaillant ainsi :

	<i>Période du 01/10 au 31/12/2024</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2024</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2023</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2023</i>
Intérêts des billets de trésorerie	-	22 426	42 886	103 338
Intérêts des comptes à terme	122 689	482 681	120 758	442 092
Intérêts des dépôts à vue	16 104	34 606	23 464	57 341
Intérêts des certificats de dépôt	92 769	319 498	42 310	92 342
TOTAL	231 562	859 211	229 418	695 113

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10 au 31/12/2024 à D : 149.319, contre D : 142.361 pour la période allant du 01/10 au 31/12/2023, et se détaille ainsi :

	<i>Période du 01/10 au 31/12/2024</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2024</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2023</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2023</i>
Rémunération de gestionnaire	149 319	603 943	142 361	585 205
TOTAL	149 319	603 943	142 361	585 205

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/10 au 31/12/2024 à D : 21.517, contre D : 25.363, pour la même période de l'exercice 2023, et se détaillent ainsi :

	<i>Période du 01/10 au 31/12/2024</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2024</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2023</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2023</i>
Redevance du CMF	16 730	67 669	15 951	65 569
Services bancaires et assimilés	46	68	29	334
Commission sur pensions livrées (*)	4 740	24 353	9 383	58 505
Autres	-	-	-	400
TOTAL	21 517	92 090	25 363	124 808

(*) Commissions relatives à des opérations de pensions livrées calculées conformément à l'avis de Tunisie Clearing N°09/2021 du 11 janvier 2021.

Note 14 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs**Rémunération du gestionnaire :**

La gestion de "FIDELITY OBLIGATIONS SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,75% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'« AMEN BANK », assure la fonction de dépositaire des fonds et des titres, sa rémunération est prise en charge par le gestionnaire.

Rémunération des distributeurs :

MAC-SA, AMEN BANK et QNB TUNISIA assurent la distribution des titres de FIDELITY OBLIGATIONS SICAV. Les commissions de distribution revenant à AMEN BANK et QNB TUNISIA sont supportées par le gestionnaire.